#### REPUBLIQUE DU CAMEROUN

#### PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET N° 2020/2596 CAB/PM DU 79 JUN 2020 PORTANT CREATION D'UN CENTRE PUBLIC D'INFORMATION ET D'ORIENTATION PROFESSIONNELLES.-

## LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution;
- VU la loi n° 2018/010 du 11 juillet 2018 régissant la formation professionnelle au Cameroun ;
- VU la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- VU la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- VU le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 (bis) du 04 août 1995 ;
- VU le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- VU le décret n° 2012/644 du 28 décembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- VU le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2 0 2 0/2 5 9 1 /PM du 19 JUIN 2020 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des centres d'information et d'orientation professionnelles,

### **DECRETE**:

<u>ARTICLE 1er.</u>- Est créé, à compter de la date de signature du présent décret, le centre public d'information et d'orientation professionnelles ci-après :

# **REGION Du NORD-OUEST**

### DEPARTEMENT DE LA MEZAM

Centre	d'Information	et	d'Orientation	Arrondissement de Bamenda 2e
Professio	onnelles de Bamen	da		Arrondissement de Bantenda 2

<u>ARTICLE 2</u>.- L'ouverture effective du Centre cité à l'article 1 ci-dessus se fera par décision du Ministre chargé de la formation professionnelle.

<u>ARTICLE 3.-</u> Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais-/-

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIE CONFORME

Yaoundé, le 7 9 JUIN 2020

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,